

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/6f4e8f14063cd0a8870e0810>

Date d'obtention : 2022-03-25 03:10:27

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La personne responsable qui a reçu la formation Sexto rencontrera les gens concernés. Seule avec l'élève, elle remplit la grille Sexto pour connaître la nature, l'amorce, les intentions et l'étendue de la situation. Après complétion de la grille, elle avertit le policier et confisque l'appareil s'il y a doute de matériel à caractère sexuel. Par la suite, le policier fait une prise en charge rapide et prend l'appareil. On recommande que la personne responsable fasse un signalement à la DPJ. Le policier, de son côté, fait un rapport d'événement et rapporte la situation à la DCPC. Le procureur évalue la situation et suggère une orientation (sensibilisation ou enquête). Si sensibilisation, le policier fait une rencontre avec l'élève et le parent. L'élève signe un formulaire d'engagement de destruction de photo s'apparentant à de la pornographie juvénile. Il détruit la photo sans le regard du parent et du policier. Le policier vérifie ensuite si les photos ont bel et bien été supprimées. Le policier informe s'il y a récidive, qu'il y aura enquête. Il suggère aux parents et à l'élève des ressources tel que cyberaide.ca et aidezmoisvp.ca. Le policier inscrit donc dans sa banque de données des policiers qu'il y a eu rencontre de sensibilisation Sexto avec cette élève. Le responsable Sexto de l'école s'assure de son côté de protéger la victime et de demander aux autres jeunes impliqués de supprimer le matériel.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cas #1: Lorsqu'une situation est dénoncée par une tierce personne, on doit d'abord remplir une grille Sexto avec celle-ci. Après, la personne concernée est rencontrée et un Lorsque la personne collabore, le processus Sexto est enclenché. Dans le cas contraire, avec les doutes raisonnables, on confisque l'appareil et on remet au policier. Cas #2: Lorsqu'un élève se pose en maillot de bain, nous ne sommes pas dans une situation de pornographie juvénile. On applique ainsi le protocole de l'école afin d'éviter la propagation du contenu.

Si un élève veut montrer à l'intervenant scolaire la preuve sur l'appareil, ce dernier ne regarde pas le contenu partagé puisque c'est une infraction criminelle à l'égard de l'intervenant.

Lorsque le processus Sexto est enclenché et que le policier réalise que d'autres élèves sont aussi impliqués dans la situation initiale, c'est au policier de poursuivre les démarches puisque l'école n'est pas mandataire du service de police.

Cas #3: Si un parent se présente à l'école et s'inquiète pour des images intimes sur l'appareil de son enfant, comme cela n'a pas d'impact sur le milieu scolaire de l'enfant, on réfère directement au service de police.

En cas d'intentions impulsives, on applique Sexto. On rencontre aussi tous les jeunes concernés afin de limiter les dégâts psychologique, physiques, sociaux, judiciaires et financier. Mon but est toujours de préserver l'intégrité des jeunes impliqués. En cas d'intentions malveillante, on ne remplit pas la grille, on confisque l'appareil et on réfère au policier. Si des journalistes se présentent à l'école, on réfère au responsable des communications.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus difficile est de dresser rapidement le portrait de la situation et d'enclencher la grille Sexto avec l'élève concerné. En tant qu'école, nous sommes les acteurs de première ligne. Nous devons nous assurer de protéger les jeunes et de préserver un climat sain et sécuritaire. Je sais qu'on se doit de confisquer l'appareil en cas de doute raisonnable de possession ou partage de contenu à caractère sexuel pour un jeune de moins de 18 ans (pornographie juvénile). Nous devons agir rapidement et la trousse Sexto nous permet de le faire. En tant que directrice adjointe d'une polyvalente de près de 1700 élèves, il m'est parfois difficile d'agir sur le moment puisque nous avons souvent plusieurs urgences à traiter à la fois. Le facteur temps m'est une contrainte qui pourrait faire en sorte que je ne diminue pas assez la propagation du contenu dans le temps.

Dans un monde idéal, le processus et la grille Sexto est appliqué dès qu'un doute est connu. Cependant, notre réalité fait parfois en sorte qu'il y a quelques heures, voir plusieurs, avant que nous puissions intervenir dans certaines situations et les dégâts ont déjà commencé à se propager. Seul les intervenants ayant reçu la formation pourront appliquer la grille. Il sera à mon avantage d'ajouter quelques intervenants Sexto dans mon école.